

# Lionel Collet expose ses priorités et sa vision pour la présidence de la HAS (actualisation)

**Mots-clés :** #agences sanitaires #prévisions-stratégie #produits de santé #établissements de santé #médico-social #HAS #Parlement #ressources humaines #médecins #patients-usagers #formation #sociétés savantes #éthique-déontologie #Europe #international #finances

(Avec mention du résultat des votes des commissions des affaires sociales)

PARIS, 12 avril 2023 (APMnews) - Pressenti par l'Elysée pour prendre la présidence de la Haute autorité de santé (HAS), Lionel Collet a exposé mercredi aux parlementaires ses priorités et sa vision à un horizon de 10 à 15 ans pour l'autorité publique indépendante à caractère scientifique, insistant notamment sur la lisibilité de ses recommandations et le renforcement de la place des usagers et des sciences humaines et sociales.

Le professeur des universités-praticien hospitalier (PU-PH), ORL et psychiatre, a été entendu par les commissions des affaires sociales du Sénat et de l'Assemblée nationale mercredi dans la matinée, après que l'Elysée a annoncé mi-mars l'intention du chef de l'Etat de le nommer à la présidence de la HAS (cf [dépêche du 15/03/2023 à 11:51](#)).

Les deux commissions se sont prononcées en faveur de sa nomination, à 21 voix pour et 13 bulletins blancs côté Sénat, et à 27 voix favorables et 6 défavorables à l'Assemblée nationale.

Lionel Collet a souligné dans son propos introductif au Sénat la "singularité" de la HAS, "seul organisme public d'expertise en santé qui dispose du statut d'autorité indépendante", mais aussi l'extension continue de ses missions depuis sa création en 2004. "Nous sommes à la trentième version en 20 ans" de l'article du code de la sécurité sociale qui détaille ses missions, dont le nombre est passée de cinq à plus d'une vingtaine, a-t-il relevé, signe selon lui de "l'attente des pouvoirs publics sur la HAS, qui doit être le garant de la qualité de notre système de soins et de santé" et qui a donc "un devoir de qualité exceptionnel".

Proposant sa vision de la Haute autorité d'ici 10 à 15 ans, soit au-delà du mandat d'un président (d'une durée de six ans), il a jugé qu'elle aura des missions encore plus étendues, citant à titre d'exemple deux propositions de loi récentes -la loi dite Rist sur l'accès aux soins et la loi sur le "bien-veillir"- qui étendent encore ses missions.

Il a aussi estimé que la place des usagers du système de santé et des patients dans l'expertise "sera encore renforcée", et insisté sur l'importance qu'il souhaite par ailleurs donner aux sciences humaines et sociales dans l'expertise fournie par la HAS. "Il y a déjà des experts, mais en avoir plus et qu'ils aient toute leur place dans des domaines comme l'impact sur la société d'avis de décisions de la HAS, sur l'appropriation de recommandations, me paraîtrait assez légitime", a-t-il déclaré.

S'il est nommé à la présidence de la HAS, il a souhaité qu'au prochain renouvellement des experts, "nous examinions vraiment la place des uns et des autres de manière à ce qu'ils soient clairement représentés: patients usagers et experts en sciences humaines et sociales", mentionnant un peu plus tard l'apport de sociologues et d'anthropologues. Ces experts peuvent aussi aider à "gérer de l'incertitude", notamment lorsque des données sont encore trop immatures pour tirer des conclusions sur le plan scientifique, a-t-il noté.

## Impact des recommandations et travail avec les sociétés savantes

Lionel Collet a en outre creusé la question de l'impact des recommandations formulées par la HAS, expliquant

qu'il "faut que les recommandations soient simples en terme de lecture, d'accessibilité et de longueur pour que le praticien ait le temps de s'en emparer". "C'est un premier point sur lequel j'aurai à discuter probablement à l'intérieur de la HAS", a-t-il glissé.

Il a par exemple souhaité que le résumé proposé au début des documents de la HAS contenant des recommandations "soit élaboré de manière à être la recommandation", et a mentionné trois opportunités d'"enseigner" ces préconisations: lors de la formation et la certification initiales, dans le cadre du développement professionnel continu (DPC) et lors de la certification périodique.

Le deuxième point soulevé sur l'impact des recommandations est de permettre à la HAS de "s'appuyer sur les sociétés savantes" qui élaborent aussi des lignes de conduite. Or, ces sociétés "ne respectent pas forcément les règles très strictes que respecte la HAS pour ce qui concerne les liens d'intérêt, leur transparence, voire les conflits d'intérêts".

Dans ce contexte, Lionel Collet a dit vouloir que la HAS soit dans "le plus possible dans la situation de labelliser des recommandations issues des sociétés savantes dès lors qu'elles respectent strictement la charte mise en place par la HAS pour les recommandations".

## Analyse prospective de l'innovation

Alors que la HAS doit remettre chaque année, depuis la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) pour 2018, un rapport d'analyse prospective assorti de propositions d'évolution du système de santé sur le plan de la qualité, de l'efficacité et de l'efficacités, le président pressenti a affirmé que l'un des prochains rapports devrait se concentrer sur l'identification des "grandes innovations" à venir et les "conséquences visibles ou probables sur l'organisation du système".

Il s'agit d'une tâche à mettre en oeuvre selon lui avec l'Agence de l'innovation en santé (AIS), l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) et les organismes de recherche. Lionel Collet a dit penser être "en situation" de produire ce rapport "pour 2025".

La HAS doit également "continuer à engranger tout ce qui a été appris" pendant la crise sanitaire liée au Covid-19 en terme de "capacité à répondre à des demandes dans des délais adaptés".

Elle va selon lui continuer à monter en puissance au niveau international, d'abord dans le cadre des travaux en cours sur la mise en place d'une évaluation commune européenne des technologies de santé (cf [dépêche du 13/10/2021 à 11:48](#)), et aussi pour "faire connaître ses méthodes, les développer et encourager d'autres pays à utiliser cette approche de la qualité qui est [la sienne]".

## "Vision intégrée" au sein du collège

Lionel Collet a fait remarquer que les fonctions pour lesquelles il est pressenti constituent une "double présidence": celle de la HAS, et celle du collège de la Haute autorité.

Il a mis en avant la capacité nécessaire, à la présidence du collège, "de hiérarchisation et de priorisation des dossiers", y voyant un sujet "fondamental".

"Cela veut aussi dire demander une vision intégrée au sein du collège des actions. Je ne souhaite pas qu'un spécialiste d'un domaine ne parle que de ce domaine", a-t-il déclaré, notant que les avis rendus par les différentes commissions ont des impacts entre eux. Il a appelé à un "rapprochement des approches", par exemple entre la certification des établissements de santé et des établissements et services médico-sociaux.

Lionel Collet a aussi insisté lors de son audition sur l'impératif d'indépendance de la Haute autorité, dont le président est le garant. Il a dit avoir une vision "très stricte sur la garantie de l'indépendance", tout en privilégiant "un dialogue permanent et très fluide avec l'ensemble des interlocuteurs". Il s'agit pour lui d'un sujet "déjà très bien mené au sein de la HAS" mais sur lequel il sera "extrêmement vigilant".

Il a par ailleurs déclaré avoir déjà contacté le déontologue de la HAS, Robert Gelli (cf [dépêche du 14/10/2022 à 17:00](#)), et salué le "travail absolument considérable" qu'il réalise, pour l'instant à mi-temps. Il a dit avoir prévenu

Robert Gelli que ce travaille nécessitait "plus qu'un mi-temps".

## Inquiétude sur les marges financières à fin 2023

Après avoir rendu hommage à la présidente sortante de la HAS, Dominique Le Guludec, au début de son intervention au Sénat, Lionel Collet a tenu, à la fin de son propos liminaire, à sensibiliser les parlementaires au manque de moyens de la Haute autorité, tout comme l'avait fait Dominique Le Guludec la semaine dernière, également lors d'une audition par la commission des affaires sociales (cf [dépêche du 05/04/2023 à 16:04](#)).

Il a rappelé que la HAS comptait 450 personnes, en plus de 1.600 experts rémunérés, et que le plafond d'emploi était "aujourd'hui saturé".

Avec une dotation de l'ordre de 54 millions d'euros par an accordée dans LFSS via l'assurance maladie, et des charges d'environ "72 à 73 millions", la Haute autorité a fonctionné jusqu'ici grâce au fonds de roulement restant de l'époque où elle percevait des taxes et redevances de l'industrie.

"Sauf qu'à la fin 2023, il ne restera plus de marge sur le fonds de roulement. En revanche, il manquera presque 20 millions d'euros", a prévenu Lionel Collet, faisant part aux parlementaires de son souhait d'un "rebasage" des moyens attribués dans le projet de LFSS pour 2024 qui sera discuté à l'automne.

rm/eh-ab/APMnews

[RM6RSZV2S]

POLSAN - ETABLISSEMENTS INDUSTRIES DE SANTE

*Aucune des informations contenues sur ce site internet ne peut être reproduite ou rediffusée sans le consentement écrit et préalable d'APM International. Les informations et données APM sont la propriété d'APM International.*

©1989-2023 APM International -

<https://www.apmnews.com/depeche/187598/395109/lionel-collet-expose-ses-priorites-et-sa-vision-pour-la-presidence-de-la-ha-s-%28actualisation%29>